

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI

OBJET : Travaux d'aménagement d'un nouveau dépôt pour les Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise – Avenants n°1 et n°2

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a fait l'acquisition du site de l'ancien abattoir situé zone du Sanital, afin d'y implanter un nouveau dépôt pour les Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise (TAC).

Afin de réaliser les travaux, la collectivité a lancé une procédure adaptée et par délibération n°13 en date du 14 octobre 2013, le Bureau Communautaire a autorisé le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour un certain nombre de lots :

Objet de l'avenant n°2 au lot 1 : Plus-value pour la réalisation de l'aire de lavage et de la station de carburant en béton armé, avec les règles anti-sismiques.

- **Lot 1 : Gros œuvre – Entreprise Robin Barbotin.**
 - *Montant TTC initial* : 391 011,36€
 - *Avenant 1* : 12 578, 21€
 - *Proposition Avenant 2* : 44 833,97€
 - *Nouveau montant TTC* : 448 423,54€*Soit une augmentation de 11,47%.*

Objet de l'avenant n°1 au lot 2 : Moins-value pour la non-mise en place de la protection feu de toutes les structures métalliques, car dans le cadre de la réglementation, cette prestation n'est pas obligatoire.

- **Lot 2 : Charpente métallique – Entreprise Barbot.**
 - *Montant TTC initial* : 124 893,60€
 - *Proposition avenant 1* : - 17 112,92€
 - *Nouveau montant TTC* : 107 780,68€*Soit une diminution de 13,70%.*

Objet de l'avenant n°1 au lot 13 : Plus-value pour la fourniture et mise en place de matériaux 0/80 sur 30 cm et de 0/31,5 sur 20 cm, du fait de la nature du terrain après démolition.

- **Lot 13 : VRD – Eiffage travaux.**
 - *Montant TTC initial* : 922 564,20€
 - *Proposition avenant 1* : 106 632,00€
 - *Nouveau montant TTC* : 1 029 196,20€*Soit une augmentation de 11,56%.*

Délibération du bureau prise par délégation**du 30 juin 2014****n° 8****page 2/2**

Objet de l'avenant n°1 au lot 16 : Plus-value pour manutention des cuves bétons et séparateur hydrocarbure.

- **Lot 16 : Aire de lavage – Entreprise Montanier.**
 - **Montant TTC initial** : 143 880,00€
 - **Proposition avenant 1** : 1 044,00€
 - **Nouveau montant TTC** : 144 924,00€
- Soit une augmentation de 0,73%.

* * * * *

VU l'article 20 du code des marchés publics, relatif aux avenants,

VU l'article 3 alinéa 1 2 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, relatif à la compétence organisation des transports urbains,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°13 du bureau en date du 14 octobre 2013 autorisant le Président à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée,

VU la délibération n°3 du Bureau du 10 mars 2014 autorisant la signature de l'avenant n°1 au lot 1,

CONSIDERANT la proposition des entreprises concernées entraînant des variations dans les montants des marchés de travaux comme indiqués ci-dessous,

Lots	Description	Entreprises	Marché de base TVA 20%	Montant avenant 1	Montant avenant 2	Nouveau montant TTC
1	Gros œuvre	Robin Barbotin	391 011,36 €	12 578,21 €	44 833,97 €	448 423,54 €
2	Charpente métallique	Barbot	124 893,60 €	-17 112,92 €		107 780,68 €
13	VRD	Eiffage TP Ouest	922 564,20 €	106 632,00 €		1 029 196,20 €
16	Aire de lavage	Montanier	143 880,00 €	1 044,00 €		144 924,00 €

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants au marché pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses, prévus au budget 2014, seront imputées sur la ligne budgétaire 2313/2130 du budget annexe des transports.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 03/07/14, n° 5985
Publié au siège de la CAPC, le 02/07/14

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER